



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp 75 012 Paris
Tél.: 01 53 46 68 68 Fax: 01 53 46 68 70
E-mail: ffp@ffp.asso.fr Site: www.ffp.asso.fr

Paris, le 20 février 2012

Destinataires:

Président(e)s des associations affiliées
Président(e)s des ligues et comités départementaux
Dirigeant(e)s de droit des organismes à but lucratif
Licencié(e)s à titre individuel

Envoi par courrier électronique

Réf.: 12.0174

Objet: Convocation à la 72^{ème} assemblée générale ordinaire de la Fédération Française de Parachutisme.

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à la 72^{ème} assemblée générale ordinaire de la Fédération Française de Parachutisme qui se tiendra le:

samedi 17 mars 2012

au CNOSE Avenue de Coubertin 75 013 PARIS

Conformément à l'article 10 des statuts de la Fédération, l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire a été défini comme suit par le Comité Directeur lors de sa réunion du 1^{er} février 2012:

08h15/09h00 Accueil des délégués et vérification des pouvoirs

09h00/09h15 **Ouverture de la 72e assemblée générale**

In Memoriam

Lecture de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu de la 71e assemblée générale

09h15/09h30 Rapport moral

09h30/10h15 Présentation du bilan et du compte de résultat 2011

10h15/10h30 Rappel des modalités de scrutin et présentation des candidats au poste vacant du Comité Directeur / début du scrutin pour le vote

10h30/10h45 Pause

10h45/11h00 Tarifs des licences 2013

11h00/11h30 Budget prévisionnel 2012
Fin du scrutin pour le vote

11h30/11h45 France Parachutisme & Pôle France

11h45/12h15 Récompenses aux bénévoles

12h15/13h45 Déjeuner

14h00/14h15 Résultats du 1er tour de l'élection au poste vacant du Comité Directeur.
Eventuel 2e tour de l'élection au poste vacant du Comité Directeur / début du scrutin pour le vote

14h15/14h45 Evaluation de la politique fédérale à 3 ans

14h45/15h15 Rapport d'activités et bilan sportif
Fin du scrutin pour le vote

15h15/16h00 Comptes rendus des travaux des commissions obligatoires et groupes de travail / perspectives 2012

16h00/16h45 Questions diverses

16h45/17h00 Résultats du 2e tour de l'élection au poste vacant du Comité Directeur.

Clôture de la 72e assemblée générale ordinaire

Vous trouverez en pièces jointes un dossier contenant tous les documents obligatoires ou utiles à votre information ainsi qu'une **fiche de participation/mandat que vous devrez retourner avant le 3 mars 2012**, délai de rigueur.

Seules les structures à jour de leur cotisation pourront participer au vote.

Le délégué que vous désignerez sur cette fiche doit être licencié depuis au moins six mois à la date de l'assemblée générale. Un contrôle des licences sera opéré, il devra donc obligatoirement se munir de son justificatif de souscription de licence 2011.

Conformément aux statuts de la Fédération, seul ce délégué pourra participer aux travaux de l'assemblée.

Le délégué peut représenter les associations affiliées dont le siège social est situé sur le territoire de la ligue au sein de laquelle il a souscrit sa licence sans limitation de nombre.

Le dirigeant de droit d'un organisme à but lucratif peut représenter au maximum trois autres organismes à but lucratif sans condition d'appartenance géographique.

Les Présidents d'associations et dirigeants de droit d'organismes n'ayant pas leur siège dans la métropole, pourront désigner des délégués résidant sur le territoire métropolitain et remplissant les conditions fixées ci-dessus à l'exception des conditions d'appartenance géographique. Ces pouvoirs pourront s'ajouter pour chaque délégué de la métropole, aux mandats déjà autorisés et reçus.

Le Président de chaque Ligue, ou son délégataire, dispose forfaitairement de 30 voix, celui de chaque Comité Départemental disposant forfaitairement de 10 voix.

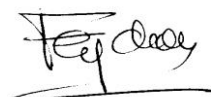
Le ou la licencié(e) à titre individuel dispose de 1 voix.

Pour les associations affiliées et les organismes à but lucratif, le calcul du nombre de voix est déterminé par le nombre de licences délivrées au cours de l'exercice 2011, tous types confondus, et selon le barème ci-après précisé à l'article 10 des statuts de la Fédération Française de Parachutisme:

- de 1 à 10 licenciés: 10 voix
- de 11 à 20 licenciés: 20 voix
- de 21 à 50 licenciés: 30 voix
- de 51 à 500 licenciés: 10 voix supplémentaires par 50 licenciés ou fraction de 50
- de 501 à 1 000 licenciés: 10 voix supp. par 100 licenciés ou fraction de 100
- au-delà de 1 000 licenciés: 10 voix supp. par 500 licenciés ou fraction de 500

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Marie Claude FEYDEAU
Présidente



PARTICIPATION / MANDAT

72^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 17 mars 2012

C.N.O.S.F – Avenue de Coubertin – 75013 PARIS – R.E.R. B Cité Universitaire

**A retourner IMPERATIVEMENT par fax (01 53 46 68 70),
courrier ou e-mail (ffp@ffp.asso.fr)**

avant le 3 mars 2012

LIGUE / COMITE DEPARTEMENTAL <input type="checkbox"/>	ORGANISME À BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>
ASSOCIATION AFFILIÉE <input type="checkbox"/>	LICENCIÉ(E) À TITRE INDIVIDUEL <input type="checkbox"/>

Dénomination : _____

Code structure : _____ Tél. en journée, si besoin _____

Président/gérant : _____ N° licence 2011 _____

Sera présent(e)

Sera représenté(e) et donne pouvoir à M _____
N° licence 2011 _____

Ne sera pas présent(e)

Le représentant doit obligatoirement être titulaire d'une licence 2011 souscrite :

- pour les associations affiliées, dans la même ligue d'appartenance (pas de limitation de mandats)
- pour les organismes à but lucratif, sur tout le territoire (limitation de mandats à 3 par structure ou licencié à titre individuel)

● Accompagnant(s) Oui Non

Si oui, M _____

● Souhaitez-vous réserver le "package pause café – déjeuner" Oui Non

Nombre _____ x 20 € = _____ €

Merci de joindre impérativement votre règlement par chèque libellé à l'ordre de la F.F.P. Aucune réservation ne sera possible sur place

● Souhaitez-vous l'établissement d'une facture Oui Non

Fait à _____, le _____

Signature et cachet

(le cas échéant accompagné de la mention « Bon pour pouvoir »)